



CENTRE  
D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 075-267500049-20241014-CA\_2024\_10\_26D-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

N° 26

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Objet :** Proposition d'admission en non-valeur de créances du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Conseil,

Vu le mémoire de la Directrice générale relatif à la proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes ;

**Délibère**

L'admission en non-valeur pour un montant de 1 381 340,89 € relative aux créances irrécouvrables et aux créances éteintes du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est approuvée.

L'apurement de ces créances sera établi par l'émission de mandats pour solder les divers comptes de tiers concernés par le débit du compte 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant de 1 279 282,89 € et du compte 6542 « Créances éteintes » pour un montant de 102 058,00 €, soit un montant total de 1 381 340,89 €.

Cette charge sera répartie budgétairement comme suit :

- Budget principal pour un montant de	562 164,80 €
- Budget annexe EHPAD pour un montant de	786 050,91 €
- Budget annexe CHRIS pour un montant de	33 125,18 €

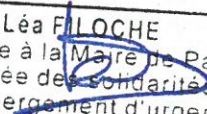
 La Directrice Générale  
Secrétaire du Conseil d'Administration

**Le Directeur Adjoint des Solidarités**

  
Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

P/la Présidente  
du Conseil d'Administration

  
Léa FILOCHE  
Adjointe à la Maire de Paris  
chargée des solidarités,  
de l'hébergement d'urgence  
et de la protection des réfugiés  
Léa FILOCHE